

## Informations BTSA GPN (1 an) Année scolaire 2025-2026

### 1 – DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera à déposer en ligne via notre site internet [iseta-eca.fr](https://iseta-eca.fr) / rubrique [Inscription](#)

Un certain nombre de documents vous seront demandés (bulletins scolaires, CV, lettre de motivation, photo identité, carte d'identité...) => *cf. le pas à pas pour candidater*

### 2 - SELECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les sélections se font sur dossier selon les critères suivants : résultats scolaires, appréciations, assiduité, motivation, expériences dans la filière, projet professionnel.

Après étude de votre dossier, vous recevrez soit une confirmation d'inscription, soit une mise en liste d'attente, soit un refus de votre candidature.

Nous ferons en sorte de répondre le plus rapidement possible aux candidats et nous limitons les listes d'attente. Tout en restant soucieux de la liberté de choix de chacun, nous vous remercions de nous informer très rapidement en cas de désistement.

### 3 - LOGEMENT

Pour vous aider dans vos recherches, une liste de logements disponibles ainsi que les coordonnées des propriétaires seront communiquées aux familles par mail début juin.

⇒ Contact : Ophény SANCHO / Mail : [ophenysancho@ecoagri.iseta.fr](mailto:ophenysancho@ecoagri.iseta.fr) / Tél : 04 50 46 38 24

Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs.

La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant ou sa famille. Contrat de location sur 10 mois, de septembre à Juin.

Selon votre situation, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF – [caf.fr](https://caf.fr) ou par téléphone au 3230 ou 0 969 32 52 52).

Simulation pour les APL : [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

### 4 – RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est ouvert aux étudiants le midi (du lundi au vendredi) et le soir (du lundi au jeudi) sur réservation au préalable.

Le tarif est fixé à 6,38 € par repas.

Le compte self devra être alimenté régulièrement via Ecole Directe et sera débité uniquement lors du badgeage de l'étudiant avec sa carte magnétique qui lui sera remise à la rentrée.

### 5 - TRANSPORTS

La LIGNE 1 de bus assure la liaison directe « Annecy – ISETA ». Vous retrouverez toutes les infos sur le site de la SIBRA ([sibra.fr](https://sibra.fr))

Abonnement « jeune » pour les étudiants de moins de 26 ans disponible au mois, au trimestre ou à l'année.

Arrivée le matin à l'établissement à 7h55 (pour début des cours à 8h15) et départ le soir de l'établissement à 17h31 (pour fin des cours à 17h20).

Les étudiants peuvent venir en vélo, moto, voiture et doivent utiliser les parkings prévus à cet effet.

## 6 - BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La demande de bourse doit être faite en ligne en créant votre **Dossier Social Etudiant (DSE)** entre le 01/03/2025 et le 31/05/2025 sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Simulation pour la bourse CROUS : [Simulateur de bourse - Site du réseau des Crous \(lescrous.fr\)](http://Simulateur de bourse - Site du réseau des Crous (lescrous.fr))

⇒ Pour cela, vous aurez besoin de votre avis fiscal 2024 sur les revenus 2023, du nombre d'enfants à charge et de l'éloignement en km entre votre domicile et l'établissement scolaire.

**Attention ! Pour l'étude de votre dossier, le CROUS prend en compte les revenus de vos parents même si vous êtes indépendant fiscalement et financièrement.**

**Si cela est votre cas, merci de contacter le secrétariat Enseignement Supérieur de l'Iseta au 04 50 46 12 71 avant d'effectuer vos démarches auprès du CROUS.**

## 7 – PLANNING HEBDOMADAIRE DE COURS

Les cours (séquences de 2 heures) sont répartis du lundi matin au vendredi soir selon les horaires suivants :

- ❖ Matin : 8h15 / 12h15 (pause de 20mn de 10h05 à 10h25)
- ❖ Après-midi : 13h30 / 17h20 (pause de 10mn de 15h20 à 15h30)

Les emplois du temps changent toutes les semaines et peuvent être amenés à varier assez régulièrement selon la météo et les opportunités des intervenants extérieurs.

## 8 – VACANCES SCOLAIRES ET STAGES

Les périodes de vacances sont calquées, pour l'essentiel, sur les dates des vacances scolaires définies par le Ministère de l'Education Nationale. Toutefois, nous pouvons les modifier pour prendre en compte l'éloignement des étudiants et garder l'intégrité des semaines ou quinzaines.

Selon les consignes du Ministère de l'Agriculture, la durée totale du stage est de 8 semaines répartie sur 2 périodes (5 semaines effectuées sur la scolarité et 3 semaines sur les vacances scolaires).

## 9 – ACTIVITES SPORTIVES

Le gymnase et une salle de musculation sont accessibles aux étudiants en dehors des heures de cours et sur certains créneaux qui leurs sont réservés. Un club de boxe extérieur est présent dans l'établissement plusieurs fois par semaine.

D'autre part, la région annécienne dispose de beaucoup de clubs sportifs et permet la pratique de très nombreuses activités : randonnée, escalade, plongée, ski, natation, athlétisme, trail... Des réductions pour les étudiants existent dans la plupart des cas et les cartes Pass'région et Pass'culture permettent certains avantages.

## 10 – FRAIS DE SCOLARITE

Le montant appelé couvre toutes les activités pédagogiques communes et les services : enseignement, administration, locaux, adhésion à la fédération nationale, remise en propriété de documents pédagogiques, assurances accidents du travail...etc....

En revanche les frais individuels ne sont pas pris en compte (sécurité sociale, frais médicaux...)

Dans un souci de simplification et de bonne gestion, nous vous proposons **d'opter pour le prélèvement automatique mensuel**, qui lisse la charge pour les familles et facilite le suivi comptable.

Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes prélevées de septembre à juin. Les prélèvements sont effectués aux environs du 3 du mois, suivant une facture annuelle établie en septembre et disponible sur le site Ecole directe. Les tarifs sont fixés forfaitairement prenant en compte les périodes d'absence pour stages, examens, jours fériés et vacances scolaires.

- Tarif 1 : accordé pour un revenu fiscal de référence inférieur à 23.500 € pour 1 enfant, 26.600 € pour 2 enfants et 28.600 € pour 3 enfants et plus. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte. Joindre le dernier avis d'imposition pour que la réduction s'applique.  
Sans cela, le tarif 2 sera automatiquement appliqué.
- Tarif 2 : Tarif de base
- Tarif 3 : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b><br><b>Tarifs 2025/2026</b><br>(tarif mensuel prélevé sur 10 mois) | <b>TARIF</b><br><b>D'ACCUEIL</b><br><b>1</b> | <b>TARIF</b><br><b>DE BASE</b><br><b>2</b> | <b>TARIF DE</b><br><b>SOLIDARITE</b><br><b>3</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>FORMATION INITIALE :</b>                                                                     | SCOLARITE                                    | SCOLARITE                                  | SCOLARITE                                        |
| BTSA «GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE»                                                       | <b>231,30 €</b>                              | <b>265,10 €</b>                            | <b>298,90 €</b>                                  |

- **Frais de dossier administratif ISETA : 50€**

Frais remboursés si candidature non retenue, mais non remboursable en cas de validation de l'inscription par l'Iseta.

**POUR VOUS RENSEIGNER, LA RESPONSABLE DE CYCLE ET SES COLLABORATRICES SONT A VOTRE SERVICE :**

| Formation initiale temps plein                                                                                                                                    | Responsable de cycle                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BTSA « GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE »</b><br>1 an après un diplôme BAC+2 (BTS, DEUG, DUT, DEUST...)                                                      | <b>Myriam ESSOURI BRUN</b><br><a href="mailto:myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr">myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr</a><br>☎ 04 50 46 38 14 |
| <b>Secrétaire pédagogique : Virginie GERLIER</b><br><a href="mailto:virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr">virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr</a> ☎ 04 50 46 12 71 |                                                                                                                                      |
| <b>Responsable vie scolaire : Ophény SANCHO</b><br><a href="mailto:opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr">opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr</a> ☎ 04 50 46 38 24        |                                                                                                                                      |